

Image not found or type unknown



Photo réseau social

Par **M.97**, le **02/06/2022 à 11:30**

Bonjour, j'ai publier moi-même une photo de mon conjoint et moi sur un réseau social. Ma belle-mère, à pris la photo elle a enregistré sur son téléphone. Ma question est la suivante : Est ce du vol ???

Par **amajuris**, le **02/06/2022 à 15:12**

bonjour,Les réseaux sociaux ont une vocation de partage, et incitent fortement les utilisateurs à faire circuler entre eux le contenu qu'ils postent sur la plateforme. rnrnsi vous mettez des photos sur un réseau social, les personnes qui y ont accès, peuvent y récupérer des informations, vidéos...rnrnce qui peut-être contesté, c'est l'usage qui peut en être fait.rnrnsi votre belle-mère conserve votre photo sur son téléphone sans autre utilisation, vous ne pouvez pas faire grand chose, mais ce n'est en aucun du vol.rnrndès l'instant où vous mettez une information sur internet, réseaux sociaux ou pas, cette information peut être découverte.rnrnla solution, évitez d'étaler sa vie sur les réseaux sociaux si vous voulez éviter ce type de désagrément.rnrnsalutations